Commune de
MIZOËN
38142
Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@orange.fr

Envoyé en préfecture le 12/12/2017
Reçu en préfecture le 12/12/2017
Affiché le
ID : 038-213802374-20171208-DEL_2017_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/65

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 novembre 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

Secrétaire de séance : PINATEL François

****

MISE EN PLACE D'UN RESERVOIR D'EAU AUX CHATONS

Travaux et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2016 les alpages de la commune sont gérés par l'Association Foncière Pastorale autorisée (AFPa). Depuis l'été 2017, l'AFPa a contractualisé une convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement Pastoral (GP) de Mizoën qui regroupe 3 éleveurs pour environs 1 700 ovins.

L'estive 2017 a permis d'identifier des améliorations à apporter aux alpages et notamment l'accès à l'eau potable à la fois pour les bergers et pour les animaux. Ainsi, le captage de la source existante des Chatons doit être repris pour assurer une capacité suffisante permettant d'alimenter le chalet des bergers et une ligne de 4 abreuvoirs.

L'aménagement communal consiste en la reprise des éléments de captage de la source pour alimenter une cuve de 15m^3 ; la mise en place d'une cuve alimentaire de 15m^3 ; la reprise de l'alimentation du chalet avec vidange ; l'installation d'un départ trop plein pour l'alimentation des abreuvoirs. Le GP de Mizoën a en parallèle déposé une demande d'aide pour l'installation d'une alimentation d'eau et la mise en place de 4 abreuvoirs.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 17 190,00 € HT et comprend :

- Fourniture et mise en place citerne de 15 000 litres : 15 760 € HT
- Assistante de la F.A.I. : 1 430 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE une aide au titre de la mesure 07.61 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes intitulé « mise en valeur des espaces pastoraux »,

DECIDE d'engager cette opération et **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2018,

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et de l'Europe, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- ✓ Prix de revient prévisionnel : 17 190 €
- ✓ Subvention du Conseil Régional 35 % : 6 017 €
- ✓ Subvention du FEADER 35 % : 6 017 €
- ✓ Autofinancement de la Commune 30 % : 5 157 €

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

MAIRIE DE MIZOEN 38142

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture